



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS
ET ORGANISATIONS ROMANDS
DE L'AGRICULTURE

Office fédéral de l'agriculture
Madame Gabriele Schachermayr
Sous-directrice
Schwarzenburgstr. 165
3003 Berne

Par courrier électronique à
schriftgutverwaltung@blw.admin.ch

Lausanne, le 8 mai 2019
LB/ac

Projet d'ordonnance du DEFR et du DETEC sur la santé des végétaux (OSaVé-DEFR-DETEC)

Madame la Sous-directrice,

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a mis en consultation le 18 mars dernier le projet d'ordonnance mentionné en objet. Bien que n'ayant pas été directement consultée, AGORA considère que le sujet est d'importance pour l'agriculture romande et se permet de vous transmettre ci-après sa prise de position.

AGORA salue les dispositions entrées en vigueur avec l'OSaVé qui doivent permettre de garantir la production et la multiplication de matériel végétal de qualité. Les changements climatiques, l'intensification des échanges commerciaux internationaux des plantes, mais aussi la mobilité des personnes sont autant de facteurs qui font que la Suisse est confrontée à de nouveaux organismes. Nous sommes aussi d'avis qu'il est nécessaire d'agir de manière coordonnée à l'échelle nationale mais aussi dans le reste de l'Europe afin de préserver les végétaux de l'introduction et la dissémination de ravageurs et de maladies.

Toutefois, nous estimons que la stratégie de délégation pour la santé des végétaux est très complexe et nous craignons que la mise en œuvre des nouvelles dispositions se perde dans un méandre administratif et qu'il y ait un manque d'information vers la base. Il est impératif que le Conseil fédéral, le DEFR, le DETEC ainsi que l'OFAG et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) soutiennent les acteurs concernés aussi bien dans la mise en œuvre des dispositions fondamentales (OSaVé), que des dispositions techniques (OSaVé-DEFR-DETEC) et temporaires (OMP-OFAG respectivement OFEV).

Les organisations de branche et les organes de contrôles, entre autres, doivent être impliqués et des moyens financiers et humains doivent être engagés afin de répondre aux besoins découlant des nouvelles dispositions de ces ordonnances. Les offices compétents doivent également élaborer une documentation simple et adaptée en particulier pour les domaines de production qui ont de nouvelles exigences ou, le cas échéant, travailler avec la vulgarisation agricole.

Enfin, nous saluons le soutien financier alloué par la Confédération pour le personnel fixe employé par les services cantonaux. En effet, les activités de surveillance sont nécessaires pour lutter contre les ravageurs et les maladies. En soutenant les cantons, la Confédération permet que ce monitoring soit réalisé dans de bonnes conditions.

Pour les détails relatifs au texte de l'ordonnance, AGORA partage les considérations soulevées dans la prise de position de l'Union Suisse des Paysans.

Nous vous invitons à prendre en compte notre avis et nous vous adressons, Madame la Sous-directrice, nos salutations distinguées.

AGORA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Tornay'.

Laurent Tornay
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Loïc Bardet'.

Loïc Bardet
Directeur